



## DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 19 mars 2025, 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni au siège du syndicat mixte dans la salle du conseil de la communauté de Val de Saône Centre, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents **19 membres sur 34**, convoqués le **12 mars 2025** :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :  
Gabriel AUMONIER, Gérard BENTOUHAMI, Carole BONTEMPS-HESDIN, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Emmanuel GENIQUET, Michèle NUGUET, Thierry DELAMARE (suppléant), Jean-Paul PERRAUD, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Jean-Pierre RIBAULT, Alexandre TARDY, Frédéric VALLOS
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :  
Richard LABALME, Lucien MOLINES, Jean-Pierre CHAMPION (suppléant), Mathieu ROLLET, Marie Monique THIVOLLE  
Jean-Claude DESCHIZEAUX ne prend pas part au vote

### Pouvoirs

- Armand CHAUMONT à Gabriel AUMONIER
- Richard SIMMINI à Bernard REY
- Pierre VOUILLON à Jean-Claude DESCHIZEAUX
- Corine FONTAN à Marie Monique THIVOLLE

### Excusés/absents :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :  
Fabien BIHLER, Nathalie BOUGAIN, Gilles GARNIER
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :  
Gaël AUCLAIR, Boris LEYNAUD, Jacques MARAILLAC, Pierre-Arnaud NOIRET, Matthieu ROLLET, Bénédicte SAINCLAIR, Dominique VIOT,

Secrétaire de séance : Lucien MOLINES

Carole BONTEMPS-HESDIN est élue présidente de séance, le Président s'étant retiré.

Réuni sous la présidence de Carole BONTEMPS-HESDIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 qui a été dressé par Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

Accusé de réception en préfecture  
001-250102191-20250319-2025-03-01-BF  
Date de télétransmission : 08/04/2025  
Date de réception préfecture : 08/04/2025

LE COMITE SYNDICAL,

[contact@scotvsd.fr](mailto:contact@scotvsd.fr)

Tél. : 04 74 06 40 52

[www.scot-saonedombes.fr](http://www.scot-saonedombes.fr)

SYNDICAT MIXTE SCOT VAL DE SAÔNE-DOMBES

Parc visiosport – 166 route de Francheleins  
01 090 MONTCEAUX

L'exposé du président entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Président ne prend pas part au vote) :

- **Approuve** le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		8 597,46 €		89 115,65 €		97 713,11 €
Opérations de l'exercice	121 188,68 €	148 635,82 €	8 964,00 €	19 348,72 €	130 152,68 €	167 984,54 €
<b>TOTAUX</b>	<b>121 188,68 €</b>	<b>157 233,28 €</b>	<b>8 964,00 €</b>	<b>108 464,37 €</b>	<b>130 152,68 €</b>	<b>265 697,65 €</b>
Résultat de clôture		36 044,60 €		99 500,37 €		135 544,97 €
Restes à réaliser			74 895,00 €			
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>121 188,68 €</b>	<b>157 233,28 €</b>	<b>83 859,00 €</b>	<b>108 464,37 €</b>	<b>205 047,68 €</b>	<b>265 697,65 €</b>
<b>RESULTAT DEFINITIFS</b>		<b>36 044,60 €</b>		<b>24 605,37 €</b>		<b>60 649,97 €</b>

- **Constate** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Montceaux, le 19 mars 2025

Jean Claude DESCHIZEAUX  
Président



Accusé de réception en préfecture  
001-250102191-20250319-2025-03-01-BF  
Date de télétransmission : 08/04/2025  
Date de réception préfecture : 08/04/2025

[contact@scotvsd.fr](mailto:contact@scotvsd.fr)

Tél. : 04 74 06 40 52

[www.scot-saonedombes.fr](http://www.scot-saonedombes.fr)

SYNDICAT MIXTE SCOT VAL DE SAÔNE-DOMBES  
Parc visiosport – 166 route de Francheleins  
01 090 MONTCEAUX